

Le DMP intéresse les Français !



Selon un sondage réalisé par Viavoice (*) pour France Assos Santé, collectif de patients et d'usagers du système de soins, 7 Français sur 10 estiment spontanément « *utile la possibilité de disposer d'un outil de centralisation en ligne* ». Sous condition de certains critères déterminants. En tête de ces critères, et à part égale (54 %), « *les garanties en matière de sécurisation* » et la gratuité. Viennent ensuite la possibilité pour chaque professionnel de santé intervenant dans la prise en charge de pouvoir accéder au dossier quel que soit son lieu d'exercice (49 %) puis le « *renseignement automatique des données à l'issue de chaque consultation* » ou acte médical (38 %) et la « *possibilité de choisir les professionnels* » qui auraient un accès effectif au dossier (28 %). Arrivent loin derrière les critères d'exhaustivité des informations regroupées (12 %), de statut de l'organisme hébergeur (12 %), sa notoriété (9 %) et d'ergonomie du service (9 %).

Près de 85 % des Français interrogés jugent l'outil « *intéressant* », d'abord pour l'amélioration de la prise en charge par les professionnels de santé (36 %) et pour un « *meilleur suivi personnel de santé grâce à la centralisation des informations médicales* » (36 %), ensuite pour « *un accès plus rapide à ses données médicales en tout temps et tout lieu* » (20 %) et la simplicité d'accès par rapport au dossier papier (14 %).

Ces résultats se situent dans un contexte où un tiers des Français déclarent « *ne disposer d'aucun support ou relais regroupant leurs informations personnelles issues des consultations et actes médicaux réalisés* », un tiers dit avoir « *recours à un archivage manuel sous format papier ou dématérialisé* », le dernier tiers évoquant des moyens partiels tels des espaces proposés par les mutuelles, l'Assurance-maladie ou les professionnels de santé.

() Sondage réalisé par entretiens téléphoniques du 15 au 18 octobre auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française de 18 ans et plus, selon la méthode des quotas.*